

---

*Projection du taux d'étudiants extra-communautaires exonérés  
(Hors critères sociaux)*

---

Les calculs sont réalisés pour l'année complète et ne correspondent pas aux données SISE<sup>1</sup>.

**Ne sont pas inclus dans le champ d'analyse :**

- Les étudiants (extracommunautaires ou non) exonérés au titre des orientations de l'établissement ou sur situation sociale.
- Les étudiants répondants à certains critères non identifiables dans APOGEE : résidence fiscale en France depuis + 2 ans, étudiant québécois, membre d'une famille de l'UE...

**Sont inclus dans le champ d'analyse :**

- Uniquement les étudiants extracommunautaires non boursiers inscrits en formation initiale dans un diplôme concerné par les frais d'inscriptions majorés.
- Les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018/2019 qui ne sont pas concernés par les frais d'inscriptions différenciés. L'Université d'Aix Marseille dans sa Méthode de simulation de la proportion d'étudiants exonérés recommande de faire une projection sur la base de l'ensemble des étudiants extracommunautaires déjà présents dans l'établissement ce qui facilite la lisibilité dans le temps de la politique d'exonération.

**Le SESAP, se basant sur les recommandations de l'Université Aix Marseille, préconise que la proportion simulée reste significativement inférieure au plafond des 10% :**

- « Pour tenir compte des aléas statistiques »
- « Pour tenir compte du fait que les catégories d'étudiants ciblées par la politique d'exonération pourraient connaître une variation plus importante que la tendance observée par le passé, du fait même de la politique d'exonération de l'établissement »
- « Pour conserver une possibilité d'exonération supplémentaire au regard de la situation personnelle des étudiants »

**Méthodologie :**

Le taux d'exonération dépend de deux critères qui sont chacun modélisé individuellement par des projections linéaires:

- L'évolution de la population de référence (Ensemble des inscrits non boursiers en formations initiale)
- L'évolution du nombre d'étudiants exonérés

---

<sup>1</sup> Les données de l'enquête SISE (communiquées au Mesri / SIES) sont une photographie au 15 janvier des effectifs de l'université

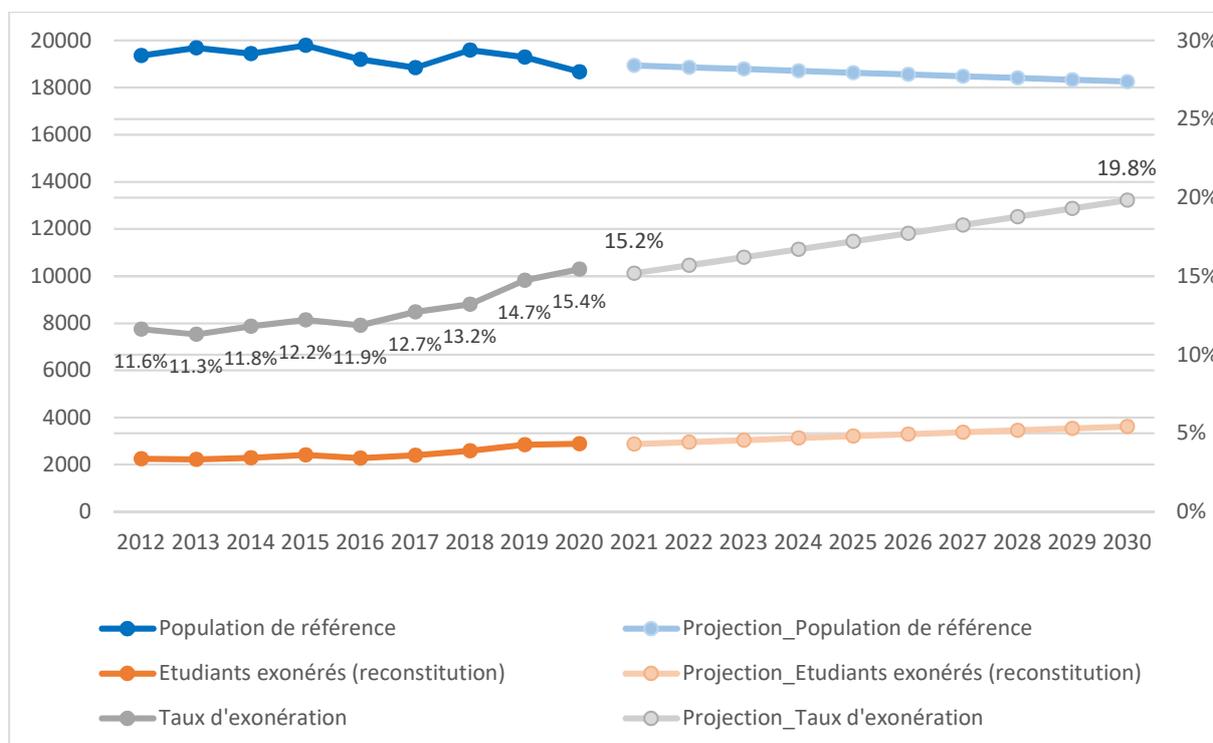
## PROJECTIONS

### 1 - Projection sans intervention

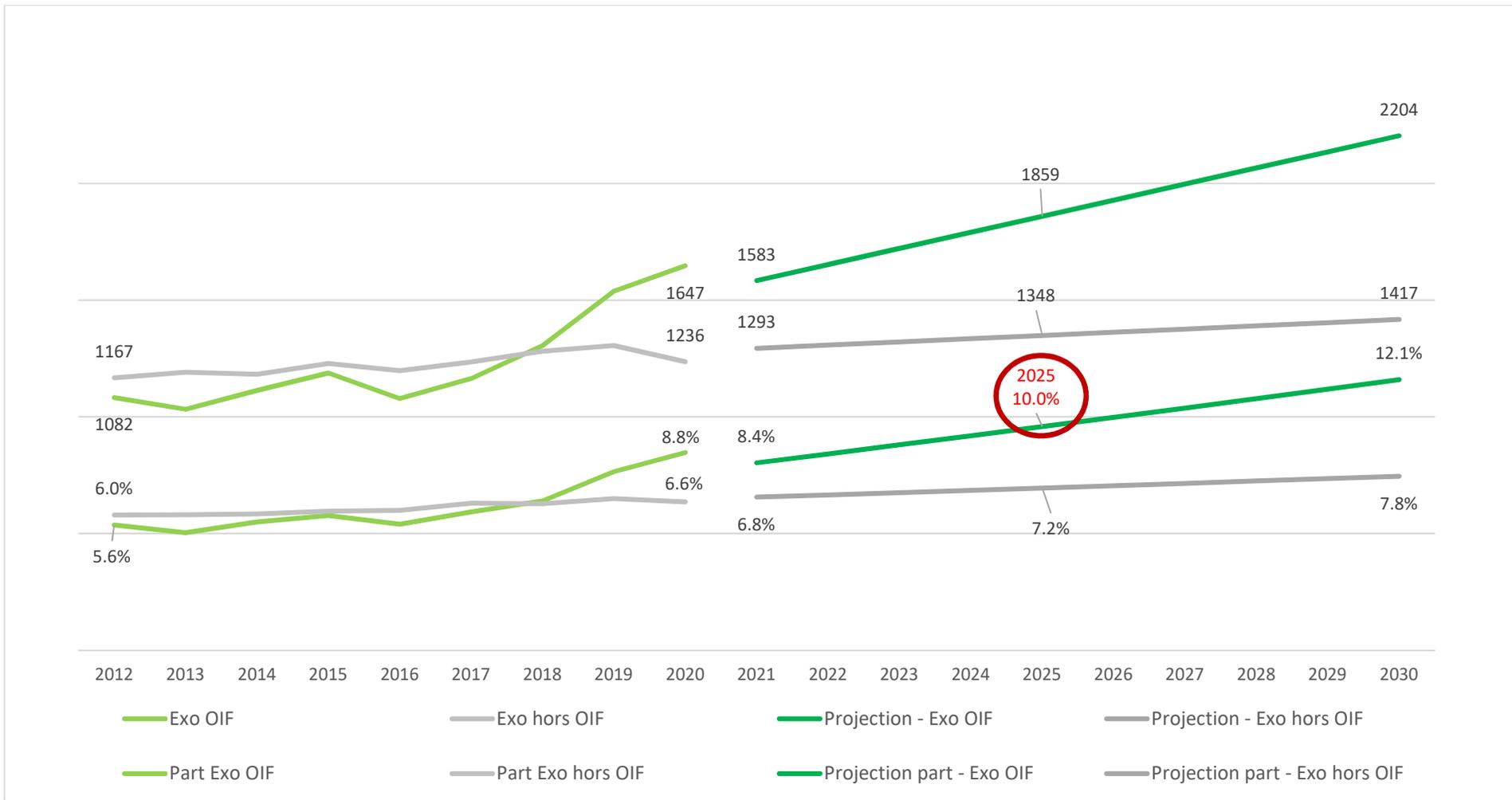
Les étudiants inscrits avant 2019 sont considérés comme exonérés

Année de l'inscription	réel2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Population de référence	18668	18937	18861	18785	18709	18633	18557	18481	18405	18329	18253
Etudiants exonérés (reconstitution)	2883	2877	2959	3042	3125	3207	3290	3373	3455	3538	3621
Taux d'exonération	15,4%	15,2%	16%	16%	17%	17%	18%	18%	19%	19%	20%

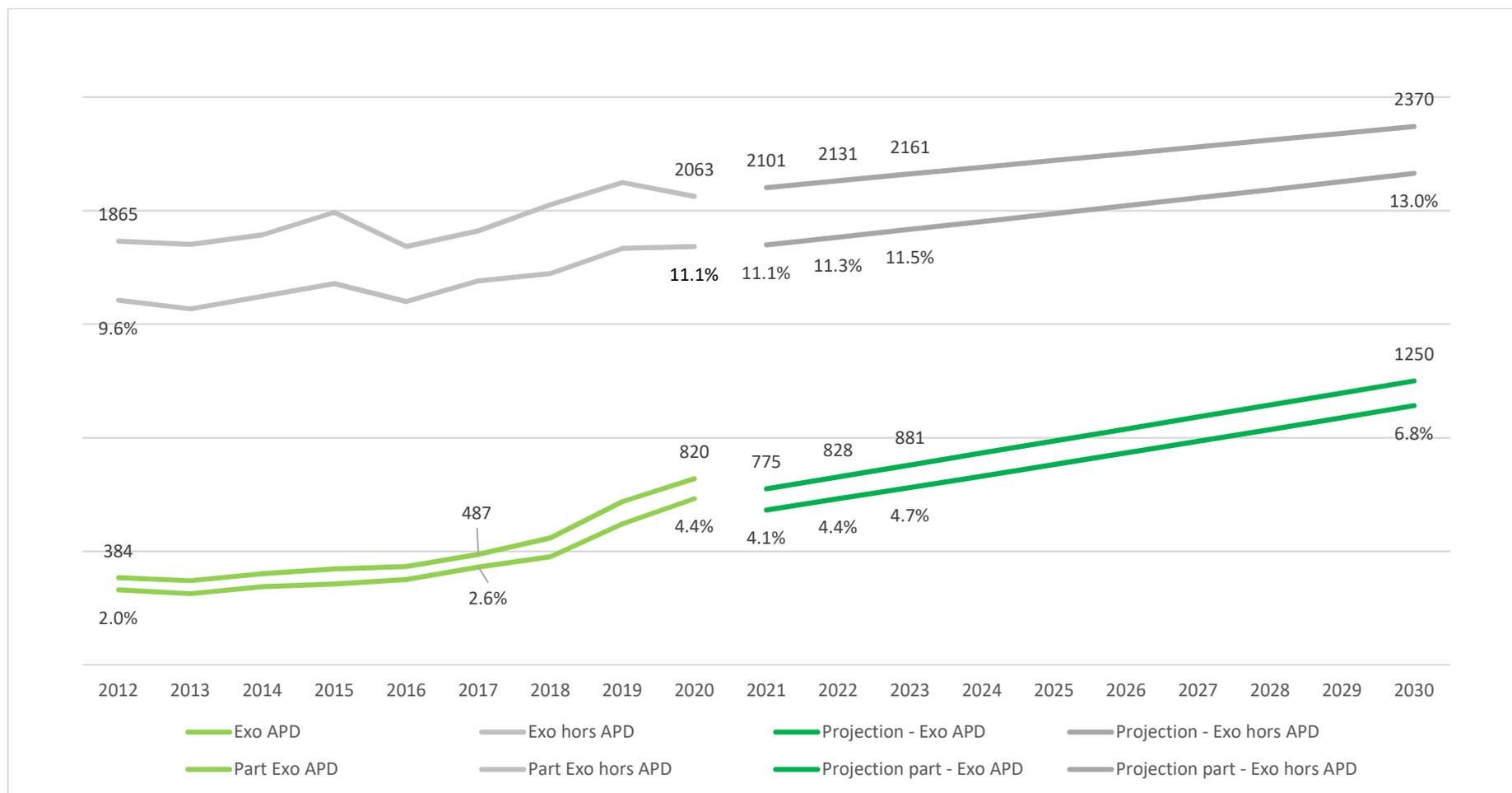
**Au 8 octobre 2021**, la projection pour l'année 2021/2022 (15,2%) est inférieure de 2,7 points à la situation observée (17,9%). Cet écart devrait se réduire au cours de l'année avec les inscriptions des étudiants en convention tels que ceux de l'UCLY et les DU, qui vont augmenter l'effectif de la population de référence.



**2 - Projection selon la nationalité : Exonération des pays extracommunautaires membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie**

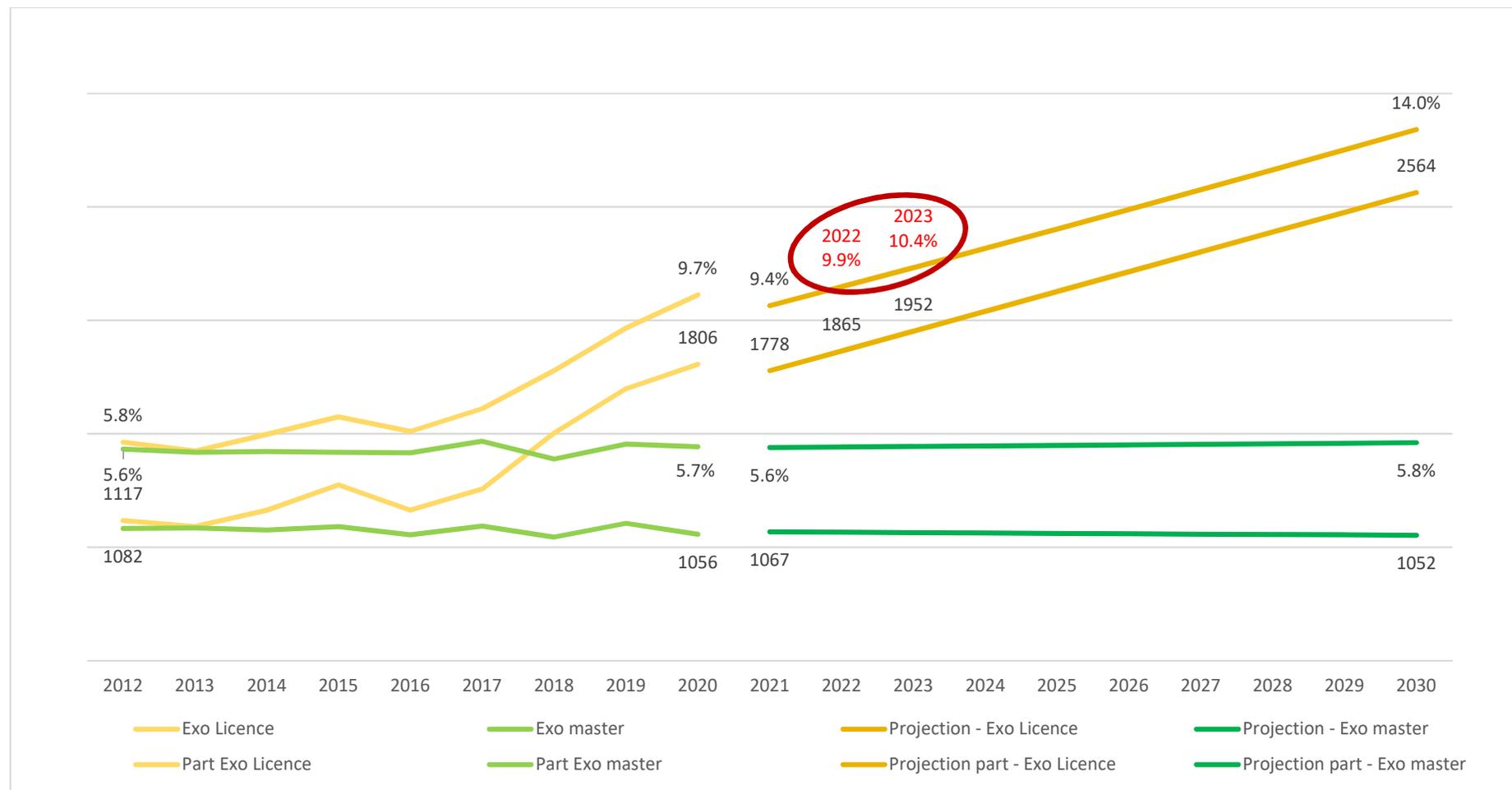


### 3 - Projection selon la nationalité : Exonération des pays éligibles à l'aide publique au développement



#### 4 - Projection selon le niveau de diplôme : Exonération au choix des Master/Meef et des Licences/LP\*

\*Les autres diplômes (capa, DAEU...) ne sont pas représentés



## ANNEXES :

### CONSTRUCTION DES INDICATEURS

#### Population de référence :

- Année de l'inscription >= 2016/2017
- Régime d'inscription : Formation initiale, reprise d'études et apprentis
- Inscriptions premières uniquement
- Inscriptions définitives (payées)
- Hors auditeurs libres (code étape ou statut)
- Hors SUAPS
- MASTERS portés par l'IEP INCLUS (les autres diplômes de l'IEP ont été supprimés pour assurer la comparabilité dans le temps)
- Hors Boursiers (Situation sociale = BO (CROUS et BGF))
- Ensemble des diplômés

#### Etudiants extracommunautaires :

Etudiants ayant une nationalité :

- Hors UE, SUISSE, ANDORRE ; EEE, MONACO
- Canada : pas de possibilité de distinguer les étudiants venant du Québec, ils sont donc tous inclus
- Britannique : pour pouvoir suivre leur évolution, ils sont inclus dès le début de la période d'étude dans les effectifs extracommunautaires

#### Etudiants exonérés dans la limite de 10%

##### -Série reconstituée depuis 2012 :

- Etudiant de nationalité extracommunautaire tel que défini ci-dessus
- Inscrit en BUT/DUT, Capacité, Césure, DAEU, DUT, Licence, Licence pro, Master, MEEF (Les doctorants, HDR, CPGE, Etudes intégrées (étudiants en échange non diplômant) sont directement exclus)
- -Situation sociale <> Réfugié politique (A noter : Par défaut les réfugiés politiques ne sont pas concernés par les droits d'inscriptions majorés, mais sont concernés par les droits d'inscriptions normaux . Lyon 2 exonérant ces étudiants de manière totale, ils devront être rajoutés dans les exonérations au titre de l'établissement qui ne sont pas calculées ici).
- Etudiants n'étant pas inscrits en apprentissage (= alternance)
- Programme d'échange <>A (Accueil)
- Etudiants non-inscrits dans le cadre d'une des convention suivante **(A VALIDER)**
  - o BERGAME
  - o CAMBODGE
  - o CHONGQING
  - o DELOC

- HISTARMED
- KHARKOV
- OTTAWA
- PITES
- SAO PAULO
- SARREBRUCK
- SOGANG
- TBILISSI
- TURIN
- UFA
- UNIVERSITE DES ARTS DE BELGRADE
- UQAC (UNIV. DU QUEBEC A CHICOUTIMI)
- WEIMAR

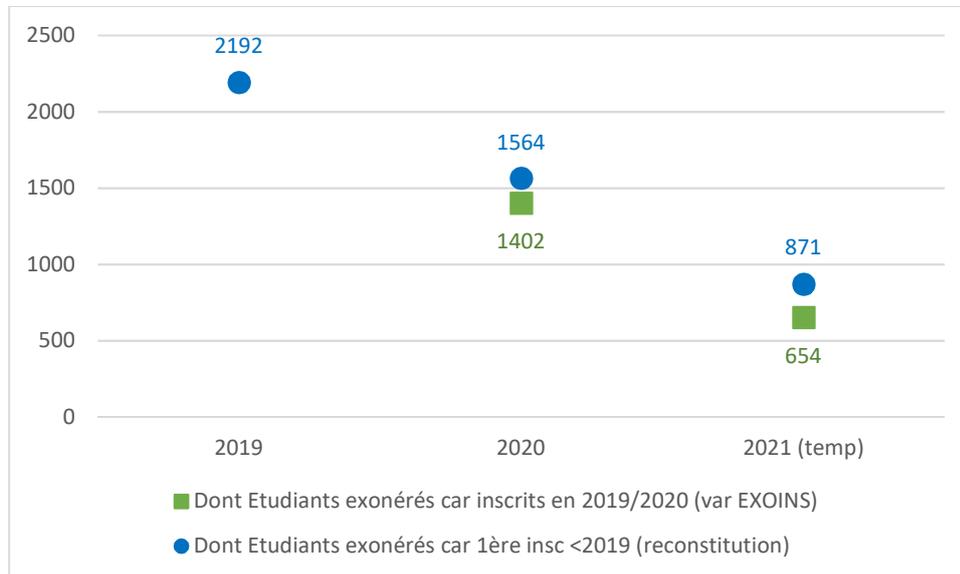
- ➔ Il n'est pas possible de distinguer avec précision les étudiants déjà inscrits en 2018/2019 dans l'enseignement supérieur et non assujettis (on connaît seulement l'année de première inscription universitaire). La méthode de projection proposée par l'université Aix Marseille recommandant de faire une projection sur la base de l'ensemble des étudiants extracommunautaires présents dans l'établissement, ils ont été d'office inclus dans les % d'étudiants exonérés.
- ➔ Certains autres critères ne peuvent être identifiés à partir d'APOGEE : Etudiants membres d'une famille de l'UE, résidence fiscale depuis plus de 2 ans...Il faut donc garder une marge pour ne pas dépasser 10%.

**Données 2020 indiquées par la variable Exoins :**

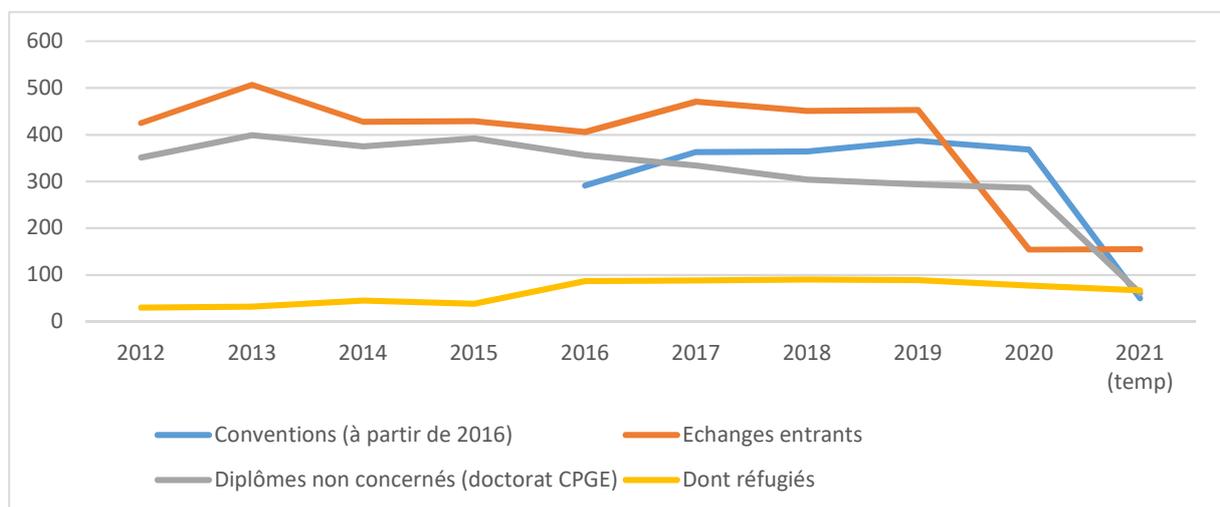
- Etudiant de nationalité extracommunautaire tel que défini ci-dessus.
- Inscrit en BUT/DUT, Capacité, Césure, DAEU, DUT, Licence, Licence pro, Master, MEEF, doctorants, HDR, CPGE, Etudes intégrées.
- Les doctorants, HDR, CPGE, Etudes intégrées sont exclus directement par les différentes modalités de la variable EXOINS.
- Les étudiants ayant déclaré avoir été inscrits en 2019/2020 sont également inclus dans cette variable.

## DONNEES DE CONTEXTE

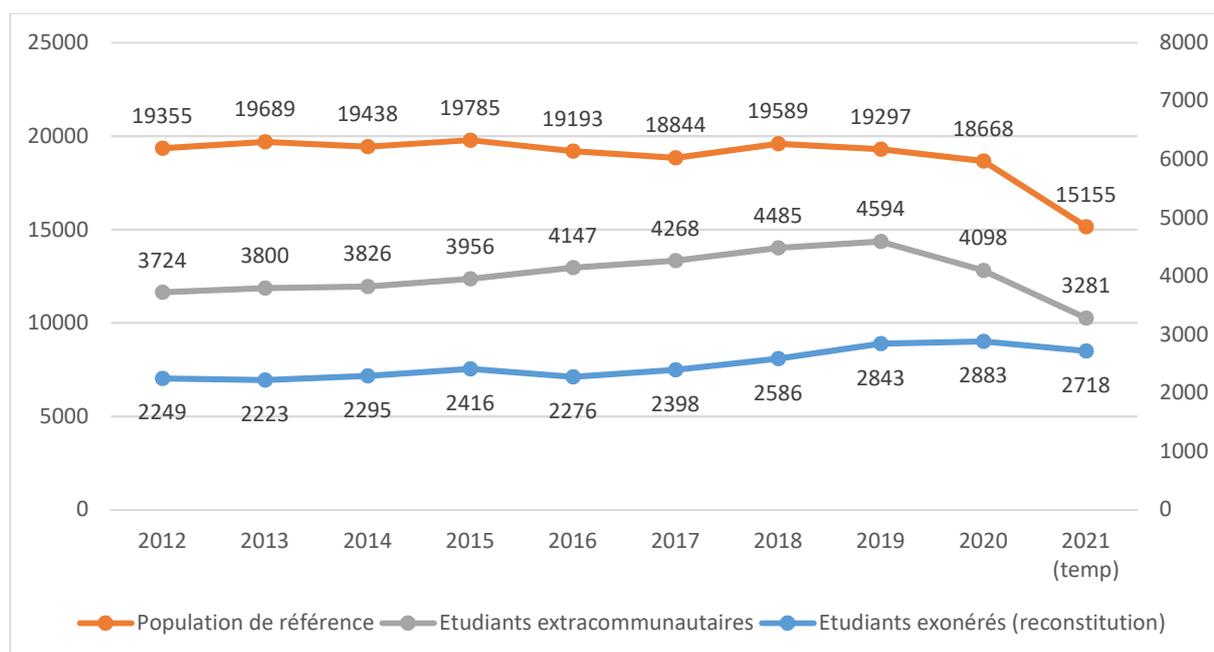
### Nombre d'étudiants exonérés et déjà inscrits en 2018/2019 ou avant



### Etudiants extracommunautaires inscrits dans un diplôme national (ou en études intégrées) et non concernés par le plafond de 20% ou les frais d'inscriptions majorés



## Population de référence et population extracommunautaire



## Reconstitution selon les variables APOGEE du nombre d'étudiants dont l'exonération est soumise au plafond de 10%

Année de l'inscription	Population globale	Population de référence	Etudiants extracommunautaires	Etudiants exonérés (reconstitution)	Part d'étudiants exonérés (reconstitution)	Dont Etudiants exonérés car 1 <sup>ère</sup> insc ENS SUP <2019 (reconstitution)	Part d'étudiants exonérés (reconstitution) hors inscrits avant 2019
2012	28903	19355	3724	2249	11.6%		
2013	29536	19689	3800	2223	11.3%		
2014	29819	19438	3826	2295	11.8%		
2015	29978	19785	3956	2416	12.2%		
2016	29286	19193	4147	2276	11.9%		
2017	28712	18844	4268	2398	12.7%		
2018	29858	19589	4485	2586	13.2%		
2019	29140	19297	4594	2843	14.7%	2192	3%
2020	29371	18668	4098	2883	15.4%	1564	7.1%
2021 temp	24850	15155	3281	2718	17.9%	871	12.2%

**Reconstitution selon la variables EXOINS du nombre d'étudiants dont l'exonération est soumise au plafond de 10%**

Année de l'inscription	Population globale	Population de référence	Etudiants extracommunautaires	Etudiants exonérés (var EXOINS)	Part d'étudiants exonérés (var EXOINS)	Dont Etudiants exonérés car inscrits en 2019/2020 (var EXOINS)	Part d'étudiants exonérés (var EXOINS) hors inscrits en 2018/2019
2020	29371	18668	4098	2977	15.95%	1402	8.4%
2021 temp	24850	15155	3281	2522	16.64%	654	12.3%

**Evolution de la population Exclue de la population de référence**

Année de l'inscription	Nombre d'étudiants exclus	Dont Boursiers	Dont Régime FC
2012	9548	8603	951
2013	9847	8976	871
2014	10381	9129	1254
2015	10193	9144	1050
2016	10093	8909	1187
2017	9868	8668	1201
2018	10269	9111	1160
2019	9843	8614	1229
2020	10703	9319	1386
2021	9695	8257	1446

**Pour info :**

- **2018** : augmentation du nombre d'inscrits en L1 très important → croissance de la population globale
- **En 2019** : « retour à la normale » → Baisse du nombre d'inscrits global
- **En 2020** : croissance de la population globale, mais également croissance du nombre de boursiers et du nombre d'inscrits en FC → Baisse de la population de référence

## NOMENCLATURES

### Pays prioritaires pour l'aide française au développement (19)

- Bénin
- Burkina Faso
- Burundi
- Comores
- Djibouti
- Ethiopie
- Gambie
- Guinée
- Haïti
- Liberia
- Madagascar
- Mali
- Mauritanie
- Niger
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- Sénégal
- Tchad
- Togo

### Pays membres de l'OIF (54)

- Albanie
- Guinée équatoriale
- Andorre
- Haïti
- Arménie
- Laos
- Belgique
- Liban
- Bénin
- Luxembourg
- Bulgarie
- Macédoine du Nord
- Burkina Faso
- Madagascar
- Burundi
- Mali
- Cabo Verde
- Maroc
- Cambodge
- Maurice
- Cameroun
- Mauritanie
- Canada
- Moldavie
- Canada/Nouveau-Brunswick
- Monaco
- Canada/Québec
- Niger
- République centrafricaine
- Roumanie
- Comores
- Rwanda
- Congo
- Sainte-Lucie
- Congo (RD)
- Sao Tomé-et-Principe
- Côte d'Ivoire
- Sénégal
- Djibouti
- Seychelles
- Dominique
- Suisse
- Égypte
- Tchad
- France
- Togo
- Gabon
- Tunisie
- Grèce
- Vanuatu
- Guinée
- Vietnam
- Guinée-Bissau
- Wallonie-Bruxelles (Fédération)